



défaut de second versement d'indemnité d'immobilisation

Par **lemnf**, le **18/10/2022** à **16:10**

Bonjour et merci de votre temps,

À l'initiative des bénéficiaires de la promesse de vente , ces derniers exigeant 7mois1/2 d'immobilisation, une somme conséquente (2 x 10%) a été convenue, payable au début de deux périodes de 3 mois.

Si la non-survenue des premiers 10% anulle la promesse, quels effets entraînent le non-versement des 2èmes 10% , 3 mois plus tard, alors que les premiers auront été versés ?

D'avance je vous sais gré d'une réponse

FT

Par **Pierrepaulejean**, le **18/10/2022** à **16:46**

bonjour

il faudrait consulter votre notaire qui est en possession de l'acte dans son intégralité